

République Française
 Département de la Haute-Corse

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE-ROUSSE – BALAGNE

Séance du 15 juin 2026

Délibération n°2026/113

Objet : Modification du règlement intérieur du personnel de la Communauté de communes de L'Île-Rousse – Balagne

Nombre de membres 46			L'an deux mille vingt-six, le quinze juin , à 17h00, Le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Antone CASAVONA.
En exercice	Présents	Votants	
46	28	32	Joseph SAULI est désigné secrétaire de séance.
Pour	Contre	Abstentions	Le quorum est atteint.
32	-	-	
Présents : BATTAGLINI Jean-Pierre – CANIONI Sébastien – CASALONGA Jérôme – CASANOVA Antone – CECCALDI Attilius – COLOMBANI Barthélémy – COLOMBANI Laurent – GENUINI Benjamin – GIOCANTI Marie-Dominique – GUERRIERI Jean-Paul – GUINTINI Patricia – LECA Dominique – LIONS Romain – MARIANI Frédéric – MARTELLI Camille – MASSIANI Jean-Louis – MATTEI Joseph – MONTI ROSSI William – ORSINI Joseph – PETRIGNANI Yoann – POLI Jean-François – POLI Pierre – ROMANI Sylvie – SAULI Joseph – SAVELLI René – SAVELLI Vincent – SUZZONI François-Noël – TORRACINTA Marcel.			Absents représentés : MORTINI Lionel a donné procuration à CASANOVA Antone – RAFFO Marie a donné procuration à GENUINI Benjamin – SALDUCCI Ange a donné procuration à SAVELLI Vincent – TADDEI Marc a donné procuration à ORSINI Joseph.
Absents : ALBERTINI-MAESTRACCI Françoise – AMADEI Toussainte – ANTOLINI Clémentine – ANTONELLI Jean-Toussaint – BASCOUL Pierre-François – BASTIANI Angèle – CASTELLANI Jean-René – COSTA Angèle – COSTA Jean-Luc – ESCOBAR-SANTINI Alexandra – FERRANDI Paul-Vincent – GUERRINI Antoine – ORSONI Stéphane – PINAUD Jean-Michel.			
Convocation envoyée le : 09/06/2026 Et affichée le : 09/06/2026		Certifié exécutoire, Après transmission en Préfecture Et publication de l'acte le : 19/06/2026	

VU la délibération n°2022/140 en date du 26 juillet 2022 approuvant le règlement intérieur de la Communauté de communes de L'Île-Rousse – Balagne,

VU la délibération n°2026/112 en date du 15 juin 2026 relatives aux modalités d'aménagement et de réduction du temps de travail (ARTT),

VU l'avis du Comité social territorial du 12 juin 2026,

Le Président expose que compte tenu de la modification du temps de travail, il convient de mettre à jour le règlement intérieur du personnel de la Communauté de communes de L'Île-Rousse – Balagne.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le règlement intérieur du personnel de la Communauté de communes de L'Île-Rousse – Balagne annexé à la présente délibération,
- **DIT** que le présent règlement intérieur entrera en vigueur au 1^{er} juillet 2026,
- **DECIDE** de communiquer ce règlement à tout agent de la collectivité.

Fait à L'Île-Rousse, le 15 juin 2026

Extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,
Joseph SAULI

Le Président de séance,
Antone CASANOVA

